



Chers Parents,

Bienvenue à tous, parents et enfants pour cette nouvelle année scolaire.

Vous trouverez dans cette circulaire les différentes informations, consignes, fiches de renseignements (à compléter) et règlement interne, nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Je vous remercie de bien vouloir y porter toute votre attention.

Nous accueillons, cette année, une nouvelle enseignante en maternelle. Il s'agit de Mme Emmanuelle Chamaud qui remplace Laurette en PS1/PS2. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Cette année à nouveau, je bénéficie d'une décharge pour la direction. Ainsi, Mr Allain assurera les cours du mardi dans ma classe.

Nous poursuivrons cette année les ateliers d'aide personnalisée qui ont permis aux élèves inscrits l'année dernière, de progresser et de reprendre confiance. Vous serez informés courant septembre du dispositif mis en place.

Le sujet de la rentrée c'est évidemment : la grippe...

Vous avez dès aujourd'hui un prospectus d'informations à ce sujet dans les cahiers de correspondance.

En classe les enfants seront sensibilisés aux normes d'hygiène à respecter pour éviter la contamination.

Nous aviserons, en tant voulu, pour tout autre directive à prendre et vous en serez, bien sur, les premiers avertis.

Soyons pour l'instant, dans la joie de nous retrouver.

En vous assurant de mon entier dévouement au service de l'école et de vos enfants, je vous souhaite, à tous, une très bonne rentrée scolaire.

La directrice, A. CHAFFOT

PRESENTATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Tout au long de cette année l'encadrement de vos enfants sera assuré par :

- Mme **CHAMAUD** Emmanuelle : Petite et Moyenne section
- Mme **LE TEXIER** Michèle : Moyenne et Grande section
- Mlle **AUFFRET** : CP/CE1
- Mlle **LE DRO**: CE2/CM1
- Mme **CHAFFOT** : Direction et CM2
- Mr **ALLAIN** : CM2 tous les mardis
- Mme **LEHEBEL** : Enseignante spécialisée (3 heures par semaine)
- Mme **JUBIN** Elisabeth : Cantine
- Mme **CHOTARD** Marie-Thé : Aide maternelle, Surveillance et Garderie
- Mme **HAMON** Valérie : Aide maternelle, Surveillance, Cantine et Etude

PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE

Deux associations, l'OGEC et l'APEL fonctionnent grâce au dévouement des parents d'élèves. **Je tiens particulièrement à en remercier tous les membres. Notre école ne peut fonctionner que grâce à ces associations.** Si vous le désirez, vous pouvez prendre contact avec l'une ou l'autre des associations. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

L'OGEC Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique s'occupe directement de la gestion des finances de l'école et de tout ce qui s'y rapporte.

L'APEL Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre a pour rôle de représenter les parents à l'intérieur de l'école. (Droits, information, réflexion sur les problèmes d'éducation.)

Elles ont également un rôle d'animation au sein de l'école: organisation de soirées et fêtes.

Vous recevrez prochainement un appel de cotisation, je vous invite à y adhérer. L'association APEL est représentée au niveau départemental (UDAPEL) et national (UNAPEL) et le nombre des adhérents est important pour sa représentativité mais cela ne vous engage pas au sein de l'école.

LA PASTORALE

La Pastorale concerne toute la vie de l'école. Elle permet d'offrir aux enfants la possibilité et les moyens pour vivre et grandir dans la foi. En pratique, chaque enseignante assure la catéchèse dans sa classe en liaison avec la Paroisse Saint Patern.

En ce qui concerne la catéchèse familiale (du CE1 au CM2) il convient de vous informer sur son fonctionnement en prenant contact avec les prêtres de votre paroisse.

HORAIRES DE CLASSE

Le matin : 8h30 - 11h45

L'après-midi : 13h30 - 16h30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires et entrer dans le hall à partir de 8h15, 13h15 et 16h30

RAPPEL SUR LA SECURITE

- Une fois sorti de l'enceinte de l'école, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents.
- De même, une fois entrés sur la cour, les parents sont responsables de leur(s) enfant(s).
- Les enfants qui attendent leur(s) parent(s) aux heures de sortie doivent rester sur la cour.
- Si les parents ne viennent pas chercher eux-mêmes leur(s) enfant(s) ils doivent fournir une autorisation écrite à l'enseignante et à la personne désignée pour les accompagner.
- Pour faciliter la surveillance, nous vous demandons de bien vouloir éviter de rester sur la cour avant le début de la classe

SERVICES PERI-SCOLAIRES

GARDERIE

Elle fonctionne du lundi au vendredi de		
le matin	7h 40 à 8h 15	1,00 Euro /jour
le soir	16h 45 à 18h 00	1,80 Euros /jour

Le matin, l'accueil des élèves de maternelle s'effectue dans les classes à partir de 8h 15. La surveillance du matin pour les primaires sera assurée sur la cour du bas.

Tous les enfants arrivant avant 8h 15 sont considérés en garderie.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire de fin de garderie à 18h 30.

Au vu des dépassements répétés, l'OGEC a décidé d'appliquer systématiquement un forfait de 3,00 € par quart d'heure entamé pour les enfants qui seront repris après 18h30.

ETUDE

L'étude surveillée sera assurée de 16h45 à 17h45, pour un montant de 2,15 € par jour. Il est convenu que toute heure commencée est due.

CANTINE

Service de restauration

La fourniture des repas sera de nouveau assurée cette année par la société Océane de Restauration. Les menus sont affichés dans le hall.

Deux services permettent aux enfants de déjeuner à l'école.

<u>Tarifs</u>	Maternelles / CP	: 3,80 Euros
	Primaires	: 3,95 Euros

CONTACT AVEC LA DIRECTRICE

Sur le temps scolaire, le téléphone sonne en classe. De façon à perturber le moins possible le travail des CM, veuillez n'appeler qu'en cas d'urgence.

Si vous souhaitez me rencontrer, je serai plus disponible le mardi ou le soir après la classe.

CONTACT AVEC LES ENSEIGNANTS

Concernant les projets de classe, des informations plus précises vous parviendront notamment lors des rencontres « Parents - Enseignants » qui auront lieu avant les vacances de la Toussaint et auxquelles je vous invite fortement à participer.

Concernant la vie scolaire de votre enfant, il est utile de prendre rendez-vous avec son enseignante. La fréquence de ces rencontres est variable d'un enfant à un autre. Elle dépend de vos besoins, de vos attentes ou des nôtres !

INFORMATIONS DIVERSES

Les objets dangereux ou de valeurs ainsi que les jeux électroniques et les chewing-gums sont interdits à l'école.

- **Etats des livres** : A la fin de l'année, un état sera fait qui sera confronté avec celui de début de l'année. En fonction d'une dégradation anormale des livres confiés, nous pourrions demander tout ou partie du prix du livre pour son remplacement.
- **Activités** : Comme les années précédentes, nous reconduirons les activités, piscine, activités sportives, ateliers du midi... Des précisions vous seront données ultérieurement dans les classes de vos enfants.

- **Circulaires** : Les enseignants font noter un message sur l'agenda lorsqu'une information doit vous parvenir. Nous souhaitons que vous le signiez pour en confirmer la réception. Pensez à consulter régulièrement les agendas !
- **Absences et dispenses** : Toute absence prévue doit être signalée à l'école par écrit. Si elle n'est pas prévue, elle doit être motivée par écrit au retour de l'enfant dans la classe. Pour les dispenses de sport, les parents doivent fournir un certificat médical. Nous vous demandons de veiller à prendre les dispositions nécessaires pour ne pas amener les enfants à l'école lorsqu'ils sont malades, l'école n'est pas tenue d'administrer les médicaments.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance individuelle accident est obligatoire pour toutes les activités dites facultatives (sorties, piscine, classes de découvertes...) Tout élève qui n'a pas cette assurance individuelle pourra se voir interdire l'activité. (B.O. n°23 du 11.06.87)

L'Ecole vous propose d'adhérer à la Mutuelle Saint-Christophe.

Le montant de la cotisation est fixé à 7,26 € à régler de préférence par chèque, à l'ordre de l'O.G.E.C école Sainte-Marie.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à cet organisme il est impératif de nous fournir une attestation nominative, signée et datée de votre assureur (responsabilité civile, individuelle accident, rapatriement) et de nous renvoyer le coupon de la Mutuelle Saint-Christophe signé avec la case « ne souscris pas... » cochée..

La responsabilité civile école obligatoire pour tous les élèves (1,47 € par élève) sera facturée sur la note de fin septembre.

FACTURES ET PAIEMENTS

Paiement des repas de cantine :

Nous gardons pour tous, le même fonctionnement : prélèvement automatique ou paiement sur facture.

Vous devrez être vigilants pour bien nous avertir à l'avance, des jours où votre enfant déjeunera à la cantine. Les jeunes enfants ne savent pas toujours dire s'ils mangent à la cantine ou non. Pour un bon fonctionnement, il faudra donc le préciser par écrit si besoin.

Attention les changements le matin même ne doivent être qu'exceptionnels et nous devons être avertis avant 8h45 (heure de confirmation de commande)

Modalités de fonctionnement

Le prélèvement a lieu le 10 de chaque mois, en 10 versements échelonnés du 10 octobre 2008 au 10 juillet 2009, le dernier versement étant le solde de l'année. **(sauf si ce solde est très important. Dans ce cas, nous partageons la somme restante en deux (voire 3) prélèvements : juillet et août**

☞ **Si vous souhaitez régler par chèque ou en liquide**

Le paiement se fera à réception de facture comme précédemment.

RAPPEL DES TARIFS : Services scolaires

Objet	Niveau de classe	Prix en EURO
Scolarité	Tous	12,00 Euros/mois
Location de livres	Du CP au CM2	2,00 Euros/mois
Livres de catéchèse	CE2 CM1 CM2	5 Euros /an
Anglais	De PS2 à GS	3,10 Euros / mois

RAPPEL DES TARIFS : Services péri-scolaires

Objet	Niveau de classe	Prix en EURO
Cantine	Maternelles	3,80 Euros/repas
Cantine	Primaires	3,95 Euros/repas
Garderie matin	Tous	1.00 Euro /jour
Garderie soir 16 h 45 -17 h 45	Maternelles CP	1,80 Euro /jour
Etude soir 16 h 45 -17 h 45	De CE1 à CM2	2.15 Euro /jour
Garderie soir 17 h 45 - 18 h30	Tous	1.00 Euro /jour
Dépassement après 18h30	Tous	3.00 Euros/ ^{1/4} heure entamé

Aide de la mairie :

Les familles Vannetaises peuvent bénéficier d'une aide pour le paiement de la cantine, accordée par les services sociaux en fonction des ressources. Vous pouvez vous adresser au : Centre Communal d'Action Sociale CCAS

22 rue Victor Hugo à Vannes
du lundi au vendredi (8h15 - 12h15 et 13h15 - 17h)

Ces services vous délivreront une attestation annuelle ainsi qu'un mandat qui seront à remettre à l'école. Vous ne réglerez alors que le montant réel de votre repas déduction faite de l'aide.

Permanences du secrétaire-comptable: Les mercredis matin de 8h00 à 12h00

Mr Lotodé se tient à votre disposition pour toute question éventuelle à propos de votre facture.

DATES IMPORTANTES A RETENIR ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Journée des communautés éducatives de l'Enseignement Catholique

Elle est fixée cette année au Vendredi 4 décembre.

Les enfants seront libérés de cours ce jour-là.

Pont de l'Ascension

Cette année les enfants seront libérés du mardi 11 mai après la classe et reprendront le lundi 17 mai 2010. En conséquence,

nous travaillerons le mercredi 22 octobre 2009 toute la journée pour rattraper le vendredi 14 mai.

Cette décision est commune à tous les établissements du Morbihan.

Vacances scolaires 2008/2009 :

Vacances de Toussaint : Du Vendredi **23/10** après la classe au Jeudi **5/11** au matin

Vacances de Noël : Du Vendredi **18/12** après la classe au Lundi **04/01** au matin.

Vacances d'Hiver : Du Vendredi **12/02** après la classe au Lundi **01/03** au matin.

Vacances de printemps : Du Vendredi **09/04** après la classe au Lundi **26/04** au matin.

Fin d'année scolaire prévue le vendredi 2/07 après la classe.

Bonne rentrée et bonne année scolaire à tous !

